

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

du 12 Mars 1978

6me Circonscription de Boulogne - Nord

Henri COLLETTE

Ancien Député
Conseiller Général
Notaire

Candidat R. P. R.

Soutien de la Majorité Présidentielle

Suppléant : Jean LEFÈVRE

Avocat

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS,

Le 12 Mars prochain chaque Français tiendra dans son bulletin de vote le destin du pays.

Votre représentant à l'Assemblée Nationale animera et contrôlera les affaires de la France.

Je sollicite à nouveau vos suffrages.

Vous me les avez accordés depuis de longues années et seules quelques voix m'ont manqué la dernière fois pour être encore à ce jour votre député.

Je suis néanmoins resté à votre service et au service de tous.

Je le reste aujourd'hui.

Je le resterai demain lorsque je serai votre ÉLU.

L'enjeu de ces élections est vital.

Le Programme soi-disant commun n'a qu'une issue : **L'INFLATION**
LA RUINE
LA SERVITUDE

aucun citoyen raisonnable et censé ne peut y croire.

C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT CHOISIR.

LA LIBERTÉ NE SE PERD QU'UNE FOIS.

Assurez votre destin et celui d'une FRANCE : **PACIFIQUE**
INDÉPENDANTE
FORTE et LIBÉRALE.

SOYEZ RÉALISTES . . .

Votez COLLETTE

Suppléant : Jean LEFÈVRE



VU : LE CANDIDAT.

T. S. V. P.

CACHE - GUINES

Nous vous proposons :

POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ ET NATIONALISÉ

— Défendre en priorité le pouvoir d'achat de tous les salariés face aux illusoires augmentations des salaires annihilées par la montée des prix.

— Promouvoir progressivement la progression du S.M.I.C. vers l'objectif 2.400 francs à atteindre sans pour autant compromettre l'équilibre de l'entreprise.

— Assurer la progression des salaires les plus défavorisés tout en respectant la hiérarchie raisonnable des rémunérations.

POUR LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

— Relancer une politique agricole nouvelle comme avait su le faire Jacques CHIRAC.

— Parvenir à la rentabilité des exploitations dans le cadre européen par une garantie réelle et volontariste des prix agricoles.

— Maintenir en priorité l'exploitation familiale.

— Régime de cogestion entre les conjoints et reconnaissance du titre d'agriculteur pour les épouses.

POUR LES PERSONNES AGÉES

UN MINIMUM VIEILLESSE AUGMENTÉ :

indexé et égal à 70 % du S.M.I.C. (en 5 ans).

Non récupérable sur les successions.

La santé gratuite et les transports gratuits.

LA RETRAITE A LA CARTE :

Taux de pension à 60 ans porté à 35 % du salaire.

Cumul intégral, pour les veuves, de la pension de reversion et de la pension personnelle (en 5 ans).

LE MAINTIEN A DOMICILE POUR TOUS :

Aide ménagère à domicile étendue.

Installation du téléphone, avec aide financière.

Création d'un « S.O.S. Vieillesse »

Adaptation de l'habitat.

Assistance médicale adaptée.

LA JUSTICE FISCALE :

Soulagement de la charge fiscale des retraités.

POUR LES FEMMES

UNE VRAIE POLITIQUE DE LA FAMILLE.

Statut social de la mère de famille.

Régime spécial pour parents isolés.

Accroissement du nombre des crèches et des garderies.

Multiplication des assistances maternelles.

Simplification et amélioration des prestations familiales.

Soutien aux enfants orphelins et handicapés.

Allègement de la fiscalité de la famille.

UNE ADAPTATION RÉALISTE DU TEMPS DE TRAVAIL

Développement du **travail à temps partiel.**

Revalorisation du travail manuel féminin.

Statut de salariés pour les épouses de travailleurs non salariés et commerçantes.

Développement de la formation professionnelle des femmes.

POUR LES JEUNES

FAIRE DE L'EMPLOI DES JEUNES UNE PRIORITE NATIONALE

DROIT DES JEUNES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE.

Garantir un emploi et une formation à chaque jeune.

Partager les frais entre l'entreprise et l'Etat.

Recenser les offres de travail.

Informer les jeunes sur les débouchés.

Instituer une bourse permettant d'exercer des emplois tout en poursuivant la formation.

Développer la formation professionnelle continue.

REVALORISER LA SITUATION DES JEUNES TRAVAILLEURS MANUELS.

Equivalence des diplômes, après une expérience professionnelle.

Aménagement du temps de travail (assouplissement des horaires).

POUR LES ARTISANS COMMERÇANTS

Ajouter à la loi Royer (appliquée et complétée par le Premier ministre **Jacques Chirac) :**

Une égalité fiscale réelle en matière d'impôt sur le revenu : l'extension de l'abattement de 20 % et un salaire fiscal **au moins égal au S.M.I.C.,** pour les épouses.

La suppression de l'ordonnance de 1945 sur les prix.

Une diminution des charges : le **paiement définitif** par l'Etat des cotisations sociales des apprentis, la réduction des droits de mutation.

La révision de la taxe professionnelle.

Une harmonisation sociale complète : des prestations sociales et des retraites identiques à celles du régime général et l'exonération des cotisations d'assurance-maladie pour les retraités.

L'humanisation des contrôles fiscaux et administratifs.

L'augmentation des aides pour l'installation des jeunes et pour le développement des entreprises.

Un statut propre à l'entreprise individuelle.